

Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00. 03.44.54.20.82 – <u>mairiedeborest@wanadoo.fr</u>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, maire.

Date de convocation : 29 juin 2021.

Absents excusés : Madame Valérie Didier, Monsieur Gérard Fleury.

Pouvoir : Madame Valérie Didier a donné pouvoir à Monsieur Bruno Sicard

Monsieur Charles Antoine Longuet a été élu secrétaire de séance.

1/ Compte-rendu.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2021 est approuvé et signé par l'ensemble des conseillers.

2/ Redevance fibre optique

La commune est traversée par un réseau souterrain de fibre optique dont 3 fourreaux sur 5 sont utilisés par la Sanef. Il y a lieu de renouveler cette convention qui avait été signée le 20 juin 2005 pour une durée de 15 années. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce renouvellement pour une même durée. La redevance sera composée d'un versement unique de 682€94 d'occupation du domaine privé communal, et d'un versement minimum annuel de 294€30 correspondant à l'utilisation de 3 fourreaux d'une longueur de 3km924 chacun sur le domaine public communal.*

*Eu égard à la durée de cette occupation, contact sera pris avec la SANEF, afin de négocier cette redevance à hauteur de l'inflation.

3/ Convention d'occupation de l'étang communal

Par délibération du 12 avril 2021, une convention d'occupation de l'étang communal a été cosignée entre la commune et Monsieur Nedelchev pour une durée de 3 années.

Parmi les conditions d'occupation imposées au locataire, il est précisé que l'entretien et la maintenance régulière lui incombent. Monsieur Sicard informe le conseil municipal des travaux d'aménagement importants qui sont en cours de réalisation, à savoir : curage, débouchage des buses, assainissement de l'aire de pompage et de la source, clôture, remise en état du portail, taille et abattage, déblaiement. Après débat, bien que ces travaux soient exécutés de plein gré par le locataire, le conseil municipal prend acte- des dépenses réalisées et de la valorisation du patrimoine – et décide de porter la durée de la convention à 9 années. Une modification de la convention sera effectuée , les travaux réalisés devront être validés par les deux parties.

4 /Litige avec une administrée

Lors d'une intervention de nettoyage de voirie par débroussailleur, l'agent communal a projeté quelques gravillons sur le portail de Mme Szezur, route de Nanteuil. Monsieur Sicard s'est rendu sur place et a proposé

de procéder à une remise en peinture avec les moyens communaux. Cette proposition a été refusée par Madame Szezur, en conséquence une réunion d'expertise aura lieu le jeudi 8 juillet en présences des experts d'assurances, des représentants communaux et de Mme Szezur.

5/ Antenne de téléphonie mobile

Le projet d'antenne 4G de téléphonie mobile vient d'être validé par Monsieur le ministre de la transition écologique. Contact sera prochainement pris avec l'entreprise TDF afin de programmer la date de vente du terrain à son profit et d'établir le calendrier de réalisation.

6/ Prise de fonction de Mme Barrois

Monsieur Sicard fait lecture d'un courrier de Madame Hazard, remerciant le conseil municipal quant au geste financier attribué pour son départ en retraite. Madame Barrois, nouvelle adjointe technique a pris ses fonctions le 24 juin.

7/ Conseil d'école

Monsieur Sicard fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs prévisionnels de rentrée sont de 105 élèves pour le RPI, répartis comme suit : Borest : 34 /Montlognon : 25 / Fontaine-Chaâlis : 46. Il est à noter que les toutes petites sections ne seront accueillies qu'en fonction des places disponibles, les écoles de Borest et Montlognon étant à leur maximum de capacité d'accueil.

Des remerciements ont été adressés aux communes pour leur implication et la remise de livres de fin d'année aux élèves.

La scolarisation d'une dizaine d'enfants d'Ermenonville est évoquée. Le conseil municipal souhaiterait que les maires du RPI sollicitent une participation financière auprès de la mairie d'Ermenonville.

8/ Syndicat des eaux

Messieurs Sicard et Bianchini ont assisté à une réunion du syndicat des eaux, parmi les points intéressants pour la commune, deux interventions sont programmées : installation de compteurs de sectorisation afin de détecter les fuites sur le réseau et réhabilitation complète du château d'eau.

9/ APEM

Une réunion de l'APEM s'est tenue à Borest le 29 juin, les comptes ont été présentés par Mme de Warren, présidente.

La participation de chaque commune est reconduite sur les bases 2020.

10/ Syndicat d'électricité -SE 60

A l'unanimité, le conseil municipal approuve :

- le projet d'ajout de prises de courant sur 8 lampadaires, destinées à alimenter les illuminations des fêtes de fin d'année.
- la remise en place d'un lampadaire, route de Nanteui .

Ces travaux sont confiés au SE 60, le coût est estimé à 1500 €environ.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire :

- à signer les documents relatifs à ce projet et entrant dans cette enveloppe budgétaire.
- à procéder à une décision modificative de crédit afin de réaliser ces travaux.

11/ Divers

- -Monsieur Duchesne fait part de la dégradation importante du court de tennis et précise que sa réfection est à prévoir. Des devis seront prochainement demandés.
- -Le projet de lotissement- chemins des buttes- est en cours d'étude, Monsieur Sicard a été convié à une réunion de présentation avec le lotisseur.
- -Messieurs Carpentier et Longuet sollicitent une diffusion davantage partagée, entre les élus, des actions et dossiers municipaux.

L'ordre du jour est clos à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le mardi 28 septembre à 20 heures.